

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 23 novembre 2020*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>15</b>

*L'an deux mil vingt,  
et le vingt-trois novembre.*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur Pascal CLAUZON représentée par Monsieur René BRIQUETTI, de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Monsieur Régis LOPEZ, de Monsieur Stéphane MORENO représenté par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Franck PIERLAS représenté Monsieur René BRIQUETTI, et de Madame Elisabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI.*

*Secrétaire de séance : Monsieur Gratien BONHEUR*

**DEL. 2020-053      HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

L'organisation du personnel administratif a été modifiée depuis le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 suite au départ de Sabine DESHAYES qui a émis le vœu de se rapprocher de Nice.

A ce jour :

- Suite au transfert de la gestion de l'eau et de l'assainissement à la REAAM à cette même date, Karine CHAMPOUSSIN reprend les attributions de Sabine DESHAYES.
- Christelle GENEROWICZ demeure en charge des finances.
- Christelle et Karine collaboreront ensemble sur certaines missions.
- L'agence postale communale sera dorénavant tenue de 9h00 à 12h00 par :
  - Marjorie RAZE-ERNEST : lundi, mardi, jeudi et vendredi
  - Monique MARSAL : mercredi et samedi.

Les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au public sont :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
- Le lundi et mardi de 14h à 17h30
- Le samedi de 8h30 à 12h avec la présence d'un agent administratif le 1<sup>er</sup> samedi du mois et les autres samedis en cas de besoin.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au publics comme désignés ci-dessus, par 0 abstention, 0 voix contre et 15 voix pour.**

Se sont abstenus : 0

Ont voté contre : 0

LE MAIRE